



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le 17/03/2026
ID : 057-245700695-20260312-D2026_41_SI-AR

DECISION 2026-41

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence de voirie communautaire confiée à la CCCE,

Considérant la nécessité de procéder à la maintenance des Voies de Liaison suite aux conditions météorologiques hivernales afin d'assurer la sécurité des usagers,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché « Réparation et Maintenance des Voies de Liaison » est conclu avec l'entreprise AJTP, 50 rue Principale - 57645 NOISSEVILLE, pour un montant de 22 955,00 € H.T. soit un total de 27 546,00 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 mars 2026

Le Président
Michel PAQUET